

CPE

deux ans, d'heures sup, non payées

Le Contrat de nouvelle embauche (CNE) et le projet de Contrat de première embauche (CPE) permettent pendant deux ans de licencier sans avoir à le justifier.

Le CNE et le CPE ne sont pas des réponses à la précarité : ils étendent la précarité.

C'est la fin du droit du travail.
C'est bosse et tais-toi !



Les Alternatifs
40, rue de Malte – 75011 Paris
www.alternatifs.org